



Synthèse de la séance du 23 octobre 2008

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash
délibérations

✓ **Délibération n° 01/10/08 Communauté d'Agglomération – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges du 11 juin 2008.** Lors de la séance du 1^{er} octobre 2008, le Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et des l'Etoile a approuvé les termes du rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges, réunie le 11 juin 2008. Conformément aux textes en vigueur, le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel et Catherine Lognos qui a la procuration de France Leroy).*

✓ **Délibération n° 02/10/08 Communauté d'Agglomération – Modification des statuts de la communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.** Lors de la séance du 1^{er} octobre 2008, le conseil communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a approuvé la modification de ses statuts, plus précisément la modification de l'article 3. Il revient au Conseil municipal de chaque commune d'approuver cette modification et de valider les nouveaux statuts, joints à la délibération. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel et Catherine Lognos qui a la procuration de France Leroy).*

✓ **Délibération n° 03/10/08 Communauté d'Agglomération – Rapport d'activité 2007.** Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la remise du rapport d'activité 2007 de la communauté d'Agglomération. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend unanimement acte de la communication du rapport.*

✓ **Délibération n° 04/10/08 Convention de portage entre la commune et la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur – Parcelle AM section 205.** Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière qui lie la SAFER à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la SAFER - à notre demande - envisage d'exercer son droit de préemption pour la parcelle sise quartier le Colombier référencée AM section 205, d'une superficie de 38 a 31 ca. Dans cette délibération, le Conseil municipal est amené à donner un avis favorable quant aux conditions de rétrocession de cette propriété et autoriser monsieur le maire à signer la convention de portage jointe à la présente délibération. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/10/08 Personnel communal – Espace de l'animation socioculturelle - Emplois saisonniers des Accueil de loisirs jeunes et Accueil de loisirs enfants.** Il convient de recruter le personnel nécessaire pour couvrir les besoins des Accueils de loisirs, anciennement dénommés Centres de Loisirs sans Hébergement. Le calendrier des vacances scolaires étant connu à l'avance, il est possible de déterminer le nombre de postes requis et les dates d'ouverture des centres. Dans un souci de simplification, il est proposé de procéder à l'ensemble des créations de postes par une seule délibération. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/10/08 Personnel communal – Création de postes.** Dans le cadre de la gestion du personnel communal, compte tenu du développement de la commune des besoins de la population et de la volonté de la commune de garantir un service public de qualité, il s'avère nécessaire de se prononcer sur la création de certains postes. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/10/08 Espace de l'animation socioculturelle – Convention de partenariat entre la commune et les FRANCAS des Bouches-du-Rhône.** Il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association LES FRANCAS des Bdr. Cette convention a pour objet de définir les axes de ce partenariat. Elle reprend à la fois les obligations de l'association et celles de la commune. Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat jointe à la délibération. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 08/10/08** **Décision modificative – Budget principal.** Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'apporter une modification sur le budget principal 2008. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel et Catherine Lognos qui a la procuration de France Leroy).*

✓ **Délibération n° 09/10/08** **Réhabilitation du presbytère – Signature d'un avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre à l'O.P.A.C. Sud.** Par délibération du 8 juillet 2008, le bureau de l'O.P.A.C. Sud a approuvé la signature d'un bail emphytéotique avec la commune pour le terrain du presbytère sur lequel sera réalisée la réhabilitation de ce dernier ainsi que la construction de 6 logements, transférant ainsi de ce fait la maîtrise d'œuvre de la commune de Cuges-les-Pins à l'O.P.A.C. Sud. Il convient d'approuver, dans cette délibération, les termes de l'avenant qui transfère à l'O.P.A.C. Sud, maître d'ouvrage, le marché de maîtrise d'œuvre signé le 14 mars 2008 par la commune et Madame Mélanie Rossi. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 contre (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel et Catherine Lognos qui a la procuration de France Leroy).*

✓ **Délibération n° 10/10/08** **Validation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).** Le Conseil municipal est amené dans cette délibération à valider le P.C.S. et le D.I.C.R.I.M., qui sont deux documents obligatoires qui doivent être le cadre de fonctionnement de la commission « cellule de crise » qui a été mise en place à l'occasion du renouvellement du mandat municipal. Cette validation permettra que l'arrêté municipal d'approbation du P.C.S. puisse être pris, et que le D.I.C.R.I.M. puisse être édité et distribué à tous les habitants. La commission pourra alors concrètement commencer son travail de mise en œuvre. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le P.C.S. et le D.I.C.R.I.M.*

Personnel communal création de postes

Madame Roux demande pourquoi la commission du personnel ne se réunit pas plus souvent pour discuter des avancements des agents : en effet, elle ne s'est réunie qu'une fois depuis le renouvellement du Conseil municipal. Madame Martin répond que le service des ressources humaines a connu récemment une restructuration en raison du départ à la retraite de l'agent qui y était affecté. Moyennant quoi, il a été plus difficile de convoquer la commission. Madame Martin conclut en précisant qu'une réunion sera programmée prochainement.

Questions diverses

Monsieur Destrost indique que les riverains du chemin Roumanille qui ont sollicité par écrit un raccordement plus proche de leur compteur d'eau attendent une réponse à leur courrier. Monsieur Quinard déclare que ces travaux, parmi d'autres demandes de la population, sont au nombre des engagements qu'a pris la majorité lors de la campagne des élections municipales : aussi, ne manqueront-ils pas d'être réalisés dans ce mandat.

Une réunion est programmée avec la S.E.M. afin d'établir une estimation du coût et définir les priorités avec monsieur le maire. Après quoi, une réponse sera adressée aux intéressés.

Questions diverses (suite)

Monsieur Destrost souhaite évoquer les problèmes de stationnement que connaissent les cugeois et qui tiennent notamment au fait que des places ont été supprimées devant l'école et dans la rue Victor Hugo. Il demande si une mesure visant à résoudre ce problème est envisagée.

Monsieur Rodriguez répond que des solutions sont à l'étude et pourront être mises en place au cours du mandat.

Monsieur le maire précise que la Coopé appartient désormais à l'Agglo et qu'elle est en train de mener une étude de faisabilité pour créer des places de parking sécurisées.

Il rappelle que la réhabilitation du centre ancien a multiplié le nombre de logements, d'où une demande accrue de places de parking. Monsieur le maire indique que le parking devant l'école primaire est souvent vide la nuit et que quelques places également vont pouvoir être récupérées sur le parking de Saint Dominique, car celui-ci peut être redessiné grâce à la récupération du boulo-drome, après concertation avec « La Capricieuse ».

Monsieur Fasolino pense que pour apporter une solution aux problèmes de stationnement, il convient d'engager une réflexion globale, car même dans les quartiers extérieurs de tels problèmes se rencontrent.

Monsieur Gubler souligne que l'augmentation du nombre de voitures par foyer est une des causes à prendre en considération et qu'il serait envisageable de proposer un stationnement en alternance là où les stationnements sur les deux côtés sont dangereux.

Monsieur Destrost demande si une activité « contraventionnelle » est menée à l'encontre des deux roues et des tapages nocturnes.

Monsieur Rodriguez répond que la police municipale s'y emploie dans la mesure de ses possibilités mais elle n'est pas suffisamment équipée pour exercer ce type de mission. Mais en raison des nouvelles tranches horaires de cette dernière (7 heures – 20 heures), elle va pouvoir s'y atteler avec une plus grande efficacité.

Monsieur le maire rappelle que cela relève surtout du ressort de la gendarmerie.

Madame Malafronte convient que la sanction est nécessaire et informe que parmi les actions menées prochainement dans le domaine de la prévention, trois demi-journées seront consacrées aux risques liés à la circulation et aux moyens de les prévenir.

Monsieur le maire signale que des actions sont menées à l'encontre des malfaiteurs et qu'elles sont suivies de sanction. Il indique que les 3800 € de dédommagement ont été payés par les parents du jeune conducteur qui a détruit les barrières de la route nationale. Quant à la détérioration de la grille du lavoir, monsieur le maire précise qu'il a demandé en appel la confirmation du jugement, soit un encaissement de 3736.05 € pour la commune.



La séance est levée à 21h30.